

MAIRIE DE SAINT-VICTOR DE BUTHON
28240
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le douze mars à 20h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. CERCEAU Jean-Michel, Maire.

Présents : Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, GUÉRIN Brigitte, BORDIER Christophe, CHAILLOU Yvette, BULOT Angélique, TAILLANDIER Stéphane, ALLOTEAU Brigitte, MOREAU Bernard, CINTRAT Christian, BRULARD Sylvain, LEGRET Antoine, VERRET Geoffroy

Absent(e)s : CHAMBRE Brigitte (pouvoir à M.CERCEAU), DECOTIGNIE Simon.

Secrétaire de Séance : BORDIER Christophe

Compte-rendu de la réunion précédente : approbation et signature du procès-verbal du 23-01-2020

Délibération 24-2020

Compte de gestion 2019 et compte administratif 2019 Budget annexe eau

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2019 du budget annexe Eau.

Le compte est annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité.

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

➤ le Compte Administratif 2019 qui fait apparaître :

-un excédent d'exploitation de	115 381.40
-un excédent d'Investissement de	<u>33 840.22</u>
soit un excédent de clôture de	149 221.62 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle du conseil.

Délibération 25-2020

Compte de gestion et compte administratif 2019 Budget annexe boulangerie

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2019 du budget annexe Boulangerie.

Le compte est annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

➤ le Compte Administratif 2019 qui fait apparaître :

-un excédent d'exploitation de	- 4 531.18 €
-un excédent d'Investissement de	- 12 272.71 €
soit un déficit de clôture de	- 16 803.89 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle du conseil.

Délibération 26-2020

Compte de gestion et compte administratif 2019 Budget annexe assainissement

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2019 du budget annexe Assainissement. Le compte est annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

➤ le Compte Administratif 2019 qui fait apparaître :

-un excédent d'exploitation de	7 115.70 €
-un déficit d'Investissement de	- 740.88 €
soit un excédent de clôture de	6 374.82 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle du conseil.

Délibération 27-2020

Compte de gestion et compte administratif 2019 Budget commune

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2019 du budget de la commune. Le compte est annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

➤ le Compte Administratif 2019 qui fait apparaître :

-un excédent d'exploitation de	104 852.90 €
-un déficit d'Investissement de	4 020.06 €
soit un excédent de clôture de	108 872.96 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle du conseil

Délibération 2020-28

Affectation du résultat 2019 et vote du budget primitif EAU

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2019, voté le 12 mars 2020,

Vu l'excédent d'exploitation cumulé s'élevant à 115 381.40 €
Vu l'excédent d'investissement cumulé s'élevant à 33 840.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter au B.P. 2020 l'excédent d'exploitation comme suit :

- report à l'article 002 de la section de fonctionnement	115 381.40 €
-report à l'article 001 de la section d'investissement	33 840.22 €

Après avoir entendu le Budget Primitif 2020, du service de l'EAU et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

129 262.80 €	en section d'exploitation
41 425.90 €	en section d'investissement

Délibération 2020-29

Affectation du résultat 2019 et vote du budget primitif 2020 Boulangerie

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2019, voté le 12 mars 2020,

Vu l'excédent d'exploitation cumulé s'élevant à 4 630.35 €

Vu le déficit d'investissement cumulé s'élevant à - 1 735.63 €

Vu les restes à réaliser 2019

Recettes d'investissement	+ 15 200.00 €
---------------------------	---------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au B.P. 2020 l'excédent d'exploitation comme suit :

- report à l'article 002 de la section de fonctionnement	4 630.35 €
-report à l'article 001 de la section d'investissement	13 464.37 €

Après avoir entendu le Budget Primitif 2020, du service de la boulangerie et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

5 830.35 €	en section d'exploitation
28 664.37 €	en section d'investissement

Délibération 2020-30

Affectation du résultat 2019 et vote du budget primitif 2020 assainissement

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2019, voté le 12 mars 2020,

Vu l'excédent d'exploitation cumulé s'élevant à 7 115.70 €

Vu le déficit d'investissement cumulé s'élevant à - 23 826.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au B.P. 2020 l'excédent d'exploitation comme suit :

-report à l'article 001 de la section d'investissement	23 826.39 €
- d'affecter à l'article 1068	7 115.70 €

Après avoir entendu le Budget Primitif 2020, du service assainissement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

63 436.54 €	en section d'exploitation
-------------	---------------------------

63 378.11 € en section d'investissement

Délibération 2020-31

Affectation du résultat 2019 et vote du budget primitif 2020 Commune

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2019, voté le 12 mars 2020,

Vu l'excédent d'exploitation cumulé s'élevant à 329 712.14 €

Vu le déficit d'investissement cumulé s'élevant à - 66 414.61 €

Vu les restes à réaliser : - 30 909.70 €

En dépenses d'investissement 84 888.40 €

En recettes d'investissement 53 978.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au B.P. 2020 l'excédent d'exploitation comme suit :

-Report à l'article 002 232 387.83 €

-report à l'article 001 de la section d'investissement 97 324.31 €

- d'affecter à l'article 1068 97 324.31 €

Après avoir entendu le Budget Primitif 2020, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote

le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

518 822.80 € en section d'exploitation

1 133 775.15 € en section d'investissement

Délibération 2020-32

Vote des taux des taxes locales 2020

M. Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2020 et le soumet à la délibération du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des 3 taxes locales pour 2020 et vote le taux des 3 taxes locales pour l'année 2020 :

Taxe d'habitation	8.76%
Taxe foncière s/bâti	14.70%
Taxe foncière s/non bâti	33.86%

soit un produit attendu de 152 279

Délibération 33-2020

Subventions 2020 aux associations

Après avoir consulté la liste des associations ayant sollicité la commune dans la perspective de l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2020, le conseil, après en avoir débattu, décide :

- Le vote d'un crédit global de 3250 € au titre des subventions 2020 aux associations
- Au sein de cette enveloppe, une première répartition est proposée comme suit :

1	Amicale des sapeurs-pompiers	400
2	Coopérative scolaire	250

3	Amicale des anciens combattants	250
4	Comice agricole	50
5	Prévention routière	45
6	Ligue contre le cancer	15
7	Association des Parents d'Elèves	200
8	Collectionneurs des portes du Perche	30
9	ADMR	100
10	Association Française des sclérosés en plaque	25
11	Association Française contre les myopathies	100
12	Croix rouge	25
13	Comité de jumelage	150
14	Association neuropsychiatrique Bonneval	25
15	Les aînés Loupéens	30
16	Ass paralysés de France	30
17	MFR (Anthony HUARD) <i>Participation Hôpital de La Loupe</i>	30
18	TOTAL	300

Cette enveloppe budgétaire et la première répartition proposée sont adoptées à l'unanimité.

Délibération 2020-34

Subvention du budget de la commune au budget assainissement 2020

Monsieur le Maire expose :

Après s'en être entretenu avec Madame le chef de poste de la Trésorerie de la Loupe, il est dressé le constat d'un déficit chronique du budget assainissement, généré par la section investissement.

Il est rappelé qu'un budget annexe gérant un SPIC se doit d'être à l'équilibre.

Un déficit chronique s'explique principalement par la pratique de tarifs trop faibles.

Il convient donc que le conseil délibère sur ce point pour assurer l'équilibre de ce budget à terme.

Concernant l'équilibre du budget primitif 2020, qui doit être assuré, il est proposé, à titre exceptionnel, de permettre le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal de la commune, qui présente l'excédent suffisant, au budget annexe Assainissement, pour un montant de **23 539.67 €**.

Cette opération revêt un caractère exceptionnel et il conviendra de faire en sorte que le budget assainissement soit à l'avenir présenté et réalisé à l'équilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe du versement d'une subvention d'équilibre du budget de la commune vers le budget annexe Assainissement, pour un montant de 23 539.67 € et l'inscription de cette opération aux deux budgets primitifs 2020 concernés.

Délibération 2020-35

Redevance assainissement collectif

Au vu de la délibération précédente, et afin de restaurer à terme l'équilibre du budget annexe assainissement, il est proposé, à compter de 2019, une augmentation de la redevance d'assainissement collectif sur la base suivante :

- part fixe : 80 € au lieu de 60 €
- Le m3 passant de 1.30 € à 1.65€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation en 2020 de la redevance d'assainissement collectif sur la base précisée ci-dessus.

Délibération 36-2020

Choix de l'entreprise pour les travaux d'éclairage public

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public, Monsieur le Maire présente les deux devis des entreprises sollicitées, relatifs à la fourniture et au raccordement de 15 mâts, crosses et lanternes identiques à ceux installés lors de la 1^{ère} tranche :

- EIFPAGE Énergie pour un montant HT de 28 100 €
- H2E pour un montant HT de 22 885 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour, décide :

- De retenir l'entreprise H2E pour un montant HT de 22 885.00 soit un montant TTC de 27 462.00
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Questions diverses :

Monsieur le Maire

- Fait un point sur la reprise de notre dernier commerce. Une personne souhaite reprendre le commerce et son projet de reprise est en étude. Monsieur le Maire propose une gratuité de 6 mois de loyers sur la partie « commerce » pour les locaux commerciaux pour le futur repreneur. A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition.
- Informe le Conseil municipal qu'un huissier a dressé un constat pour le logement communal situé au-dessus de la bibliothèque. Une partie des travaux est à effectuer par la commune mais le locataire a aussi quelques obligations. Une demande de logement a été faite à La Loupe pour le locataire.

Christophe BORDIER

- Informe le Conseil municipal que lors de l'Assemblée générale du Comité des fêtes le Président en place n'a pas souhaité continuer dans ses fonctions. Aucun membre ne voulant être candidat à ce poste, il a été convenu que Mme Moreau, membre et Mme Tuvache, trésorière assureraient la correspondance et le suivi des comptes sans pour autant assurer le fonctionnement de l'association et ce afin de permettre à d'éventuels nouveaux membres de lancer des actions plus rapidement. Le concours de pêche est néanmoins maintenu le 1^{er} mai 2020

- Informe le Conseil municipal que les travaux pour une inhumation ont provoqué la détérioration de tombes militaires qui se trouvent à côté.

Les réparations seront effectuées par les pompes funèbres fin avril.

Un courrier en recommandé et accusé de réception a été transmis aux pompes funèbres.

Geoffroy VERRET

- Demande si la vente du lavoir a été proposée aux riverains. Christophe Bordier répond qu'un courrier va être envoyé.

- Informe le Conseil municipal qu'il y a toujours des mauvaises odeurs chemin du Bel Aller. Monsieur le Maire propose de poser une cloche sur le syphon.

Yvette CHAILLOU

- Informe le Conseil municipal que la Commission enfance et jeunesse de la Communauté de Communes a restitué le diagnostic qui a été élaboré en collaboration avec la CAF sur les différentes tranches d'âges du territoire.

Il montre globalement une baisse de moins de 18 ans, une augmentation des plus de 60 ans et des disparités très marquées entre la CdC et les communes de La Loupe et Thiron Gardais : des taux de chômage et de précarité les plus forts du Département en ce qui concerne La Loupe et qui posent la question de savoir comment une offre accessible aux familles en difficultés peut favoriser le retour à l'emploi de certains ménages.

Monsieur le Maire remercie tous les membres du Conseil municipal pour leur travail durant ces six années.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H00.

Le secrétaire de Séance,
Christophe BORDIER

Le Maire,
Jean-Michel CERCEAU

**Jean-Michel
CERCEAU**

**Christophe
BORDIER**

Brigitte GUÉRIN

Yvette CHAILLOU

Angélique BULOT

**Stéphane
TAILLANDIER**

Brigitte ALLOTEAU

**Brigitte CHAMBRE
Absente
Procuration à M.
CERCEAU**

Bernard MOREAU

Geoffroy VERRET

**Simon DECOTIGNIE
Absent**

Christian CINTRAT

Antoine LEGRET

Sylvain BRULARD

